



N°141 - Juin 2022

GURE MILAFRANGA

Zoom : Ensemble, pour une **gestion durable** de nos **forêts**.





Le mot du Maire

Chères et chers Milafrangars,

L'été frappe déjà à la porte ! Un bel été se prépare avec toutes ses festivités et ses traditions. Depuis deux ans, le Pays Basque a été privé de ses fêtes et de certaines représentations. Privations qui nous donnent encore plus envie de partager des moments privilégiés, conviviaux et remplis de bonne humeur. Chaque village pourra à nouveau célébrer ses fêtes patronales, sans parler de la San Fermin ou des fêtes de Bayonne qui devraient connaître un millésime particulier. Depuis quelques mois, sur notre commune, le cours de la vie a repris, ce qui est vraiment agréable. Le repas des anciens et les vœux des associations ont eu lieu avec juste un peu de retard. Les fêtes du quartier bas et la Milafranga Gaindi se sont déroulées comme d'habitude dans la bonne humeur. Nos écoles organisent leurs spectacles et leurs fêtes de fin d'année, tout comme notre comité des fêtes avec nos fêtes de la Saint Barthélemy. Sur le plan social, le choix s'offre à nous ; la guinguette et sa configuration encore plus séduisante que l'an passé, ainsi que la table du restaurant Eskularia, qui rassemble aussi beaucoup de monde les premiers vendredis du mois avec le groupe Watson.

Sur le plan des travaux, les projets avancent. Je vous l'avais dit dans le dernier numéro, 2022 sera l'année des travaux. La maison de santé sera bientôt livrée. Nos praticiens vous accueilleront dans une structure moderne, dédiée à des soins de qualité. Le rond-point du plat d'Uhartia est achevé. Il permet l'accès à notre déchèterie et à la nouvelle zone d'activité Duboscoa 2 en toute sécurité. Il ralentit la vitesse excessive de certains automobilistes sur cette ligne droite dangereuse. Je regrette quand même que la police de l'eau, malgré de nombreux débats, ne nous ait pas laissés passer ce rond-point. Je reste persuadé que le déplacement du lit du cours d'eau parallèle n'aurait eu que peu d'impact environnemental. La construction du village artisan sur cette zone économique est imminente. Les 28 cellules sont déjà réservées vu le manque d'offres foncières économiques sur le Pays Basque. La sécurisation de la RD22 est terminée, celle de la RD137 commence. Je tiens tout particulièrement à vous remercier pour votre compréhension et votre patience. Je sais que ces travaux et ces alternats bouleversent nos déplacements depuis quelques mois, mais le trafic croissant et rapide sur ces routes nous oblige à sécuriser nos agglomérations. Et sécuriser nos agglomérations, c'est protéger les Milafrangars ! Et sécuriser, sans travaux, c'est impossible !

Sur un plan national, lors des élections présidentielles, Villefranque a répondu présent avec une participation avoisinant les 80%. La nouvelle organisation avec nos deux bureaux de vote a bien fonctionné. Elle a permis d'éviter, à certaines heures, beaucoup d'attente. Je vous souhaite à tous de passer un très bel été. Profitez bien de ces beaux jours en famille et entre amis.

Le sujet **politique**

Ce milafranga traitera comme sujet principal de l'entretien de nos forêts communales et privées.

Villefranque représente un territoire de 1717 ha, dont 1480 ha sont classés en zone agricole et naturelle. La surface prise par nos forêts est d'environ 600 ha. Une partie de cette surface est classée, dans notre plan local d'urbanisme, en espaces boisés classés ou en espaces libres à conserver ou à créer. La volonté des élus communaux a toujours été de protéger ces espaces chers à notre ruralité. Bien sûr, nous devons loger notre population et fournir du logement, mais sur des zones stratégiques et non plus sur l'ensemble du village comme lors de nos anciens plans d'occupation des sols. Le développement durable et les lois en vigueur nous obligent à concentrer davantage le logement, pour, entre autres, empiéter le moins possible sur les terres naturelles ou agricoles. Les forêts présentes dans ce zonage sont essentielles à cet équilibre. Pourtant, aujourd'hui, nous sommes confrontés à certains raisonnements ou idées reçues sur ce sujet qui vont même à l'encontre parfois de la bonne gestion de ces milieux. Il faut savoir que notre forêt communale est gérée par l'Organisme National des Forêts ; aucune décision ou intervention n'est réalisée sans l'accord de l'ONF. Pour la partie privée, le comité régional des propriétaires forestiers peut aider tous les particuliers pour établir un bon plan de gestion sylvicole. Le CRPF a accompagné les deux propriétaires de notre commune qui, depuis quelques mois, effectuent des travaux d'entretien forestier de leurs espaces boisés. En aucun cas, nous ne pouvons parler de déforestation. La bonne gestion d'une forêt doit s'inscrire dans une trypique rassemblant l'environnement, le social et l'économie.

L'environnement, bien sûr, car les forêts sont essentielles à la vie sur terre. Une de leurs nombreuses vertus est l'emmagasinement du carbone.

Le social, car elles permettent la pratique de nombreuses activités ; balades, cueillettes de champignons, chasses... Activités qui ancrent notre culture rurale et paysanne.

Et pour finir l'économie, car le bois est un matériau essentiel à la construction ou au chauffage. Économie qui avec une bonne gestion sylvicole ne va pas à l'encontre de l'environnement. Au contraire, elle peut même le servir. Le bois mort stocke le carbone, ce qui fait de la construction bois une des meilleures alliées environnementales.

Il faut savoir que notre forêt communale a été implantée sur des prairies durant l'après-guerre. Elle est née de la réflexion et du travail de l'homme et non de la nature. Le coût de l'opération est alors avancé par l'État à la commune : les gouvernements de l'époque voulaient produire du bois d'œuvre et de chauffage. Bois qui reste un des modes de chauffage le plus écologique encore aujourd'hui. Mais comment se chauffer au bois sans abattre d'arbres ? Il ne faut donc pas porter notre regard sur certains actes isolés mais prendre un certain recul, en regardant l'ensemble du plan de gestion. Ne pas confondre, pour nos deux cas communaux, la déforestation et la régénération. Aujourd'hui, la forêt gagne chaque année en France. Ce qui, d'un côté, peut être rassurant, mais qui se fait au détriment de l'activité agricole et de sa déprise. Je condamne quand même certains abus du passé, qui restent à la marge, mais qui ne doivent plus se reproduire aujourd'hui. Pour cette raison, j'invite donc tous les particuliers de notre commune à se rapprocher de CRPF s'ils ont des questions sur l'entretien de leurs bois et forêts. Je tiens à remercier, Monsieur Pierre Bonifas de l'ONF et Mikaël Maitia du CRPF pour leur travail et tout l'éclairage qu'ils nous fournissent sur ce sujet.

SOMMAIRE

■ Compte-rendus municipaux	P 3 à 11
■ Travaux	P 12
■ Zoom	P 13 à 15
■ Écoles	P 16 à 18
■ Vie municipale	P 19 à 20
■ Échos des associations	P 21 à 23
■ Agriculture / Environnement	P 24
■ Bon à savoir	P 25 à 26
■ Carnet	P 27

Comptes-rendus Municipaux

1. Résiliation du marché de construction de la maison de santé pour lot 14 « mobilier »

L'entreprise ALFARO Christophe retenue par délibération du conseil municipal pour le lot 14 « mobilier » de la construction de la maison de santé pour un montant de 20 371 € HT, a indiqué ne pas pouvoir réaliser ses prestations et a souhaité obtenir la résiliation amiable de son marché. Le Maire expose être favorable dans un souci de bonne gestion du chantier

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

2. Attribution du marché de travaux pour la construction de la maison de santé à Villefranque, lot 14 « mobilier »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la consultation lancée pour attribuer le marché de construction de la maison de santé LOT 14 « mobilier ». L'entreprise consultée : E. SANGLA de Macaye a déposé une offre d'un montant de 27 062.46 € HT options incluses (banque d'accueil et plan travail).

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise. Au préalable, il explique qu'elle doit compléter leur dossier administratif avant que le marché ne lui soit définitivement attribué. Les documents en question ont été demandés.

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISE PROPOSEE	VILLE	MONTANT HT DU MARCHÉ
14	Mobilier	E. SANGLA	MACAYE	27 062.46 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise E. SANGLA et pour le montant figurant dans le tableau ci-dessus et AUTORISE M. le Maire à signer le marché à intervenir et les avenants éventuels au marché dans la limite des crédits prévus au budget.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

3. Attribution du marché pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD.137 et de la RD.22

Monsieur le Maire et Monsieur Bastien DUHALDE, Adjoint au Maire, informent l'assemblée de la consultation des entreprises lancée pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD.137 et de la RD.22 à Villefranque. Il rappelle les étapes :

- Le 21/12/21 publicité sur le profil acheteur pour la dématérialisation : <https://demat-ampa.fr/> ; publicité dans le journal Sud-Ouest ; avis d'information sur le site internet de la commune
- Date limite de remise des offres : le 21/1/2022 à 12 heures
- 1 lot, 17 dossiers retirés, 7 offres déposées
- Critères de sélection : 50 % le prix et 50 % la qualité technique avec des sous-critères d'évaluation
- Analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre M. Pierre GUICHARD BET IMS à Bayonne. Elle a été présentée aux élus concernés le 14/2 à la mairie.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise classée 1ère à l'issue de l'analyse au regard des critères de consultation, notamment le prix, c'est le moins cher et c'est la meilleure offre, au vu de la qualité du mémoire technique contenant des éléments tels que le phasage de l'opération. Au préalable il explique qu'elle doit compléter son dossier administratif avant que le marché ne lui soit définitivement attribué. Les documents en question ont été demandés.

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISE CLASSEE 1ère	VILLE	MONTANT HT DU MARCHÉ
Unique VRD	Voirie ré-seaux divers	SAS GILBERT PINAQUY	SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	349 498.60 € HT

Monsieur le Maire ajoute que le Département des Pyrénées-Atlantiques financera une partie des travaux conformément à son règlement de voirie.

Monsieur Bastien Duhalde explique que les travaux commenceront juste après ceux réalisés au bourg par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) pour renouveler une partie du réseau AEP Laxia lesquels débiteront le 28 février 2022. La circulation sera alternée.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

4. Demande de subvention pour la réalisation des travaux consécutifs aux intempéries des 9 et 10/12/2021

Les 9, 10 et 11 décembre 2021, la commune a connu un épisode météorologique de grande envergure, de très fortes pluies ont entraîné des crues, inondations, et glissements de terrains qui ont causé des dommages importants notamment à la voirie communale.

Afin de financer les travaux de réfection de la voirie communale, Monsieur le Maire expose qu'il convient de solliciter plusieurs organismes financeurs pour obtenir des subventions :

- l'Etat au titre de la Dotation de solidarité ;
 - le Département des Pyrénées-Atlantiques au titre du dispositif d'intervention exceptionnel Intempéries ;
- Le montant des aides publiques ne peut pas dépasser 80 % du montant HT des travaux. Les crédits seront prévus au BP 2022. Le coût estimatif des travaux est de 151 752,05 € hors taxes. L'entreprise devra compléter son dossier administratif avant que le marché ne lui soit définitivement attribué. Les documents en question ont été demandés.

Nature des dépenses prévisionnelles (montant € HT)	
TOTAL DE L'OPERATION € HT	151 752,05
Nature des recettes prévisionnelles (montant € HT)	Etat d'avancement de la demande
Subvention de l'Etat au titre de la Dotation de solidarité	La candidature a été envoyée le 09/02/22 et sera complétée
Subvention du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre du dispositif d'intervention exceptionnel Intempéries	Le dossier sera envoyé avant le 30/06/22
Sous-total 1 : subventions attendues	121 401,64 80% maximum
Sous-total 2 : financement de la commune sur fonds libres ou prêt	31 350,41 Soit 20%
TOTAL DES RECETTES ATTENDUES	151 752,05

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

5. Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Maire expose les missions du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64). Le CAUE est un organisme à but non lucratif, investi d'une mission de service public dont l'action est orientée vers la qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère, la préservation de notre environnement et la valorisation de notre patrimoine.

Le CAUE 64 propose notamment des conseils, une aide à la décision et un accompagnement des collectivités, une expertise pour les projets de territoires, la formation et l'information des élus et des professionnels, des actions culturelles et pédagogiques de sensibilisation, mais aussi des conseils gratuits auprès des particuliers.

M. le Maire ajoute qu'une adhésion à un tel organisme ne peut que favoriser « un Pays basque de qualité ». Les particuliers ou la commune pourront obtenir des conseils architecturaux ou d'urbanismes gratuits. Il faut en profiter !

Dans un souci d'équité, le montant de l'adhésion prend en considération le nombre d'habitants et le potentiel fiscal, il s'élève (140 €+540 €) à 680 € pour l'année 2022,

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ; nombre de voix pour 23

6. ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC – GROS ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Rétablissement d'un câble torsadé EP armoire B - Quartier Bas. Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux et APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

montant des travaux T.T.C	2 029,93 €
assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	169,16 €
frais de gestion du SDEPA	84,58 €
TOTAL	2 283,67 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

participation Syndicat	744,31 €
F.C.T.V.A.	332,99 €
participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	1 121,79 €
participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	84,58 €
TOTAL	2 283,67 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses «Fonds libres», le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

7. ELECTRIFICATION RURALE - - Programme «FACE C 2021 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 20EF036

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Enfouissement des réseaux sur la RD 137 en coordination avec des travaux de voirie. Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SN COPELEC.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposent comme suit :

montant des travaux T.T.C	175 310,35 €
assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	17 531,04 €
actes notariés (1)	345,00 €
frais de gestion du SDEPA	7 304,60 €
TOTAL	200 490,99 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

participation FACE	64 000,00 €
T.V.A. préfinancée par SDEPA	32 140,23 €
participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	97 046,16 €
participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	7 304,60 €
TOTAL	200 490,99 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

8. ELECTRIFICATION RURALE - Rénovation 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Eclairage public lié à l'Enfouissement des réseaux sur la RD 137 en coordination avec des travaux de voirie. Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SN COPELEC.

montant des travaux T.T.C	52 618,33 €
assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	5 261,83 €
frais de gestion du SDEPA	2 192,43 €
TOTAL	60 072,59 €

plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

participation Syndicat	12 000,00 €
F.C.T.V.A.	9 494,66 €
participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	36 385,50 €
participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	2 192,43 €
TOTAL	60 072,59 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

9. ELECTRIFICATION RURALE - - Programme «Génie Civil Communications Electroniques Option A 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie civil Orange lié à l'Enfouissement des réseaux sur la RD 137 en coordination avec des travaux de voirie. Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SN COPELEC. le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposent comme suit :

montant des travaux T.T.C	20 253,04 €
assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 025,30 €
frais de gestion du SDEPA	843,88 €
TOTAL	23 122,22 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	22 278,34 €
participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	843,88 €
TOTAL	23 122,22 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

10. Prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 319 833,40 euros TTC. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées figureront au budget primitif 2022 :

intitulé de l'OPERATION	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
"VOIRIES 2022"	Cabinet géomètre DUFOURCQ	Topographie communale 2022 : Hargin Kariika, impasse Sénaccq, Essustia, maison et chemin Hernandez	2 814,36 €

"REHABILITATION LAVOIR"	Cabinet géomètre DUFOURCQ	Délimitation du domaine public Réhabilitation Lavoir	533,74 €
"CLOTURE GUINGUETTE"	Ets Guichard	Nouvelle clôture Nive Guingette suite intempéries	2 908,80 €
Sécurisation et trottoirs le long de la RD 137 (D'Arlasia au Bourg) dans le cadre de la sécurisation et aménagements	Enedis	Enfouissement des réseaux sous trottoirs RD 137	87 097,36 €
	Signature	achat de panneaux passage à niveau	1 569,60 €
	Signature	achat de panneaux divers	446,71 €
	Signature	achat de panneaux Nive	77,15 €
	Signature	achat de panneaux Police	421,82
	Ets Laxague	Réparation toits abris bus Route des Cimes et local Mairie	4 998,84 €
	Doublet	12 Panneaux affichage (équipement nouveau bureau de vote)	2 385,60 €
	Laille	Changement de cumulus appartement MPT	1 000,00 €
		total	104 253,98 €

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

11. Etat récapitulatif 2022 de l'indemnité des élus.

Le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en son sein. Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

Elus	Mandats / fonctions	Indemnités de toutes natures au titre de ces mandats et/ou fonctions		Montant brut total
		Indemnités de fonction - brut	Autres (3)	
Saint-Estevan Marc	Maire	23 289,72 €	0	23 289,72 €
Arnou Colette	Adjoint	8 447,76 €	0	8 447,76 €
Bisauta Joël	Adjoint	8 447,76 €	0	8 447,76 €
Cabane Nicole	Adjoint	8 447,76 €	0	8 447,76 €
Duhalde Bastien	Adjoint	8 447,76 €	0	8 447,76 €
Escapil-Inchauspé Jean Michel	Adjoint	8 447,76 €	0	8 447,76 €
Fourmeaux Nicole	Conseillère municipale déléguée	5 554,08 €	0	5 554,08 €
Larroudé Patricia	Adjoint	8 447,76 €	€	8 447,76 €

(3) Les avantages en nature par exemple (affectation d'un logement, etc.)

12. Modification du temps de travail d'emplois occupés par des fonctionnaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal du 22 février 2022 la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail :

- d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (24h 10min. annualisées) afin de porter le temps de travail à 35h hebdomadaires annualisées.
- d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (18h 45min. annualisées) afin de porter le temps de travail à 30h 29min hebdomadaires annualisées.
- d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet (11h 59min. annualisées) afin de porter le temps de travail à 20h30min. hebdomadaires annualisées.
- d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe permanent à temps non complet (28h annualisées) afin de porter le temps de travail à 28h43min. hebdomadaires annualisées
- d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe permanent à temps non complet (23h 24min. annualisées) afin de porter le temps de travail à 24h 04min. hebdomadaires annualisées.

En effet, l'augmentation des effectifs justifiant une nouvelle organisation des services sur 2 sites, accroît les besoins en personnel et des augmentations de temps de travail pour faire fonctionner les services scolaires (aide aux instituteurs) et périscolaires (cantine, garderie, surveillance interclasse, ménage des locaux) à l'école primaire et maternelle. Il est également nécessaire d'assurer l'encadrement des agents travaillant dans ces services. Il s'agit de prendre en compte les heures effectuées de façon permanente et récurrentes depuis de nombreux mois, dans le temps de travail annualisé, lequel ne reflète plus la réalité. Il n'y a pas d'augmentation de la masse salariale. Seules quelques cotisations pourront changer si l'augmentation du temps de travail entraîne un changement de caisse de retraite.

- d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet (17h29 min.) afin de porter le temps de travail à 18h hebdomadaires pour tenir compte des besoins quotidiens à l'ouverture et à la fermeture du poste de travail.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ; nombre de voix pour 23

13. Création d'un emploi permanent à temps complet

(Nomenclature Actes : 4.1.1 Création de poste)

M. le Maire rappelle que les élus ont confié aux services du Centre de Gestion de la Fonction Publique (CDG) la réalisation d'un diagnostic pour étudier les besoins en personnel au secrétariat de la mairie, après avoir constaté que certains postes de travail sont surchargés. De plus la commune arrive à une taille de population où une restructuration est indispensable. Cet audit, de qualité, nous a permis de réfléchir sur une nouvelle structuration, en soulevant nos points de difficultés. Trois pôles seront créés : Urbanisme travaux, ressources humaines, services à la population. Le cadre B recruté encadrera le pôle ressources humaines. Il faut donc nous entourer de compétences tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable ressources et moyens juridiques pour assurer la mise en œuvre des procédures ressources humaines et le contrôle de l'ensemble des actes juridiques émanant de la collectivité.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B. Cet emploi permanent pourra être pourvu :

- par le recrutement d'un fonctionnaire
 - par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel
- Les contrats de travail sont conclus pour une durée déterminée maximale de trois ans renouvelables par

reconduction expresse dans la limite de six ans. Si, à l'issue de cette durée de six ans, le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 372 et 484.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ; nombre de voix pour 23

14. Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Rapporteur Jean-Michel Escapil-Inchauspé, Adjoint au Maire

En application de l'article 4 III de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire. Le contenu du débat n'est pas déterminé par l'ordonnance ; les employeurs publics territoriaux sont libres de définir le contenu du débat et de l'orienter autour des problématiques qui sont propres à leurs structures.

1°) L'ordonnance instaure une obligation pour les employeurs publics territoriaux de financer :

- dès le 1^{er} janvier 2025, la couverture du risque « prévoyance » à hauteur d'au moins 20%, d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'Etat ;

- dès le 1^{er} janvier 2026, la couverture du risque « santé » à hauteur d'au moins 50% d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'Etat.

2°) Deux dispositifs de participation aux contrats des agents publics sont prévus par le décret du 8 novembre 2011 issu de la loi de modernisation de la fonction publique :

- la labellisation, qui permet à l'employeur de participer au financement de la protection complémentaire des agents s'ils ont souscrit un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national ;

- la convention de participation, qui se traduit par une mise en concurrence effectuée par la collectivité (ou le centre de gestion si la collectivité lui a donné mandat) permettant de sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la loi.

3°) La situation actuelle dans la Commune de Villefranche est la suivante :

a) pour la couverture du risque prévoyance : la commune verse aux agents communaux une aide mensuelle brute dont le montant est le suivant :

catégorie des agents	Participation communale
o C	12 € brut/mois ;
o B	10 € brut/mois ;
o A	8 € brut/mois.

b) Pour la couverture du risque santé : aucune participation de l'employeur

La question qui se pose notamment est de savoir si la commune attend l'obligation de versement en 2026 pour le risque santé ou alors si elle anticipe.

Un rendez-vous a été pris la semaine prochaine avec la Mutuelle Nationale Territoriale (qui assure les agents pour le risque prévoyance). Ce sera l'occasion de voir ce qui se pratique dans d'autres collectivités. Nous pouvons voir également ce qui se fait ailleurs avec d'autres mutuelles.

M. SAINT-ESTEVEN : Actuellement, en France, 2/3 des communes participent à la complémentaire santé et 3/4 à la prévoyance. A ce jour, la commune a mis en place le régime indemnitaire RIFSEEP, pour le régime indemnitaire de nos agents, et l'organigramme général de la commune. De plus nous devons les protéger. Est-on au niveau en ce qui concerne la protection sociale ? Nous constatons que nous pouvons mieux faire. Il faut donc travailler certains points concernant la santé.

JM.Escapil : Nous participons sur leurs bulletins de salaires à la prévoyance, mais pas de participation pour l'instant sur la mutuelle santé. Point que nous vous proposons d'améliorer.

B.DUHALDE: Oui ce serait normal.

S. ECHAIDE: il faut donc commencer à verser une participation pour la mutuelle santé.

I. ESCOT-SEP: La participation est déjà obligatoire dans le privé.

M. le Maire : Si on n'améliore pas les conditions sociales et salariales de nos employés, les jeunes ne viendront plus dans la fonction publique. De plus si l'on veut des bons, des personnes qualifiées, il faut une source d'attractivité supplémentaire de cette nature, puisque dans le privé ils l'ont déjà.

F. LASSALLE : C'est bien que l'on travaille les 2 participations (santé et prévoyance)

M. le Maire : Exactement ! Si vous êtes d'accord, je vous propose que l'on travaille dans ce sens au plus vite. Il faut trouver un régime juste et qui ne soit pas trop compliqué à appliquer.

Les conseillers donnent leurs accords qui clôturent le débat.

15. Acquisition de la parcelle AI429 appartenant à M. Jean-Louis Vivier afin de desservir le lotissement Eskola Ondoa et prolonger la voie communale Eskola Ondoa

Où la communication du Maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 7 juillet 2021 d'une proposition d'incorporation de la parcelle AI 429 dans la voie communale dénommée «Eskola Ondoa», il a fait procéder à une enquête publique par Madame Hélène SARRIQUET, commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 10 novembre 2021 ;

M. le Maire rappelle que la moitié de la route (jusqu'à la propriété Barnetche) était communale et l'autre partie appartenait à M. Vivier. Pour desservir le lotissement, le géomètre proposait de créer une route parallèle. Ceci aurait diminué la surface des lots et augmenté les dépenses du lotissement avec une route de plus. D'où l'idée d'en parler à M. Vivier qui avait l'intention de vendre un lot. La commune lui a donc proposé d'acquérir la parcelle en échange de la viabilisation de son lot.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- l'acquisition de la parcelle AI 429 d'une superficie de 2 a 42 ca, appartenant à Monsieur Jean-Louis VIVIER, en contrepartie de la réalisation des travaux de viabilisation de sa parcelle cadastrée AI399 ayant fait l'objet d'une division en 2 lots, d'un montant de 6898,08 € TTC (hors fourreau de télécom) ;

- l'incorporation de ladite parcelle AI 429 dans la voie communale dénommée Eskola Ondoa, conformément au plan parcellaire ci-annexé. La voie Eskola Ondoa n'est pas encore inscrite dans le tableau de classement unique des voies communales et pourrait être la VC n°36 ;

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

16. Le déplacement d'une portion du chemin rural dit de Mignotenea, par la suppression et l'aliénation de l'ancienne emprise et l'acquisition de la nouvelle emprise

Où la communication du Maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 10

décembre 2019 d'une proposition de déplacement d'une portion du chemin rural dit de Mignotenea, par la suppression et l'aliénation de l'ancienne emprise et l'acquisition de la nouvelle emprise, il a fait procéder à une enquête publique par Madame Hélène SARRIQUET, commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 10 novembre 2021 ;

M. le Maire rappelle le dossier qui avait débuté en 2015 à propos du chemin rural coupant la propriété Iruite en deux parties et à propos du réseau d'assainissement qui avait été déplacé au Sud de sa parcelle avec son accord, mais à condition que la commune déplace le chemin rural. Monsieur Iruite nous avait donc rendu service à l'époque !

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- le déplacement d'une portion du chemin rural dit de Mignotenea, conformément au plan parcellaire ci-annexé ;

- la suppression et l'aliénation de l'ancienne emprise inutilisée, au prix de 32 € d'une superficie de 1a 99ca, à Monsieur Jean-Claude IRUITE.

- l'acquisition par la commune de Villefranque, au prix de 32 € des terrains nécessaires à la nouvelle emprise, savoir :

Parcelle	Surface à acquérir	Propriétaire cédant
AK 68 (b)	3a 06ca	Monsieur Jean-Claude IRUITE

- la prise en charge par la commune des frais d'acte (participation à l'APGL pour la rédaction des actes, recherche au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, et demande d'état hypothécaire) et du document d'arpentage (si nécessaire).

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

17. Vente de terrain communal à M. Stéphane ELICHIRY

M. ELICHIRY souhaite acquérir une parcelle de terrain de 95 m² au droit de sa propriété (parcelle AC502) le long du chemin d'Oyhambidia (voie communale VC n°26). Cette portion de voie communale en question est enherbée, non utilisée pour la circulation ; le chemin est déjà assez large avec ces trois ou quatre mètres alors que cadastralement il frôle les 13 mètres. Nous avons fait pareil pour compléter les surfaces des deux lots communaux vendus à côté. Nous devons en revanche vendre le mètre carré au même prix que les deux lots communaux pour une question d'équité. Dans ces conditions, la cession n'est pas soumise à enquête publique préalable.

La vente serait proposée au prix de 169 € le m². Ce prix est fixé en fonction du prix de vente des 2 terrains communaux voisins issus de la division de la parcelle AC501 et venant d'être cédés suite à la délibération prise le 8 février 2021. Ces deux terrains cédés incluaient déjà une portion de la même voie communale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- Le déclassement et l'aliénation d'une portion de la voie communale n°26 dite chemin d'Oyhambidia ;

- l'aliénation de la parcelle d'une superficie de 95a, au prix de 169 € le m², à Monsieur ELICHIRY.

et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération, notamment de mettre le tableau des voies communales à jour et de signer l'acte (notarié ou en la forme administrative) à intervenir. Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

18. Signature de 3 conventions avec RTE pour le renforcement des fondations de pylônes dans le cadre des travaux de rénovation de la ligne aérienne existante à 400 000 volts Argia-Cantegrit

Dans le cadre des travaux de rénovation de la ligne électrique citée en objet, un certain nombre de pylônes vont faire l'objet d'un renforcement de leurs fondations. Cette modification a pour conséquence une légère augmentation de l'encombrement au sol du pylône.

Les représentants de la Sté RTE sont venus voir M. le Maire pour expliquer les travaux : Les pylônes sont relativement vétustes et corrodés. La société Laglasse & Omhovere Fayat est mandatée par la société RTE Réseau de Transport d'Electricité pour soumettre des nouvelles conventions de servitude se rapportant à cette modification. En effet, certaines parcelles concernées appartiennent à la commune. Les terrains figurent au cadastre comme suit :

- Section AS 52 et 53 libres de toute occupation, concerne les pylônes 5 et 6
 - Section AS chemin rural Pierresenea, concerne le pylône 5
 - Partie de la parcelle section AP 248 exploitée par MM. Darritchon et Barleduc
 - Partie de la parcelle section AR 274 exploitée par MM. Broussain, Darritchon et Labeguerie Peio
- Ces deux dernières parcelles concernent les pylônes 2 et 3,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les conventions nécessaires à la modification de l'emprise des pylônes.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

19. Signature d'une convention d'adhésion à la prestation de conseil en organisation et ressources humaines du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles le conseil en organisation.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de Conseil en organisation et ressources humaines.

Il propose l'adhésion à la convention Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion à compter du 3 décembre 2021.

VOUS TROUVEREZ LE DETAIL DE LA CONVENTION EN MAIRIE OU SUR LE SITE MUNICIPAL.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

20. Service d'accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes. Convention d'utilisation du service mis à disposition par la Communauté d'agglomération Pays Basque

En application de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, le décret n°2017-875 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques prévoit que les communes et leurs groupements rendent accessibles aux personnes sourdes et malentendantes leurs accueils physiques et téléphoniques.

Ces dispositions, rendues obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants et leurs groupements à compter du 7 octobre 2020, s'appliquent désormais à l'ensemble des collectivités territoriales, sans critère de population.

À la demande des élus du réseau Commissions Communales pour l'Accessibilité (CCA) / Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA), la Communauté d'Agglomération avait étudié, courant 2020, la mise en place d'une solution de

mutualisation afin de réduire les coûts. Le choix s'était alors porté sur la solution technique ElioZ Connect commercialisée par la société ElioZ.

Le service ElioZ Connect permet aux usagers sourds et malentendants d'échanger par téléphone ou sur site avec les agents et/ou élus des collectivités territoriales, via une plateforme à distance d'interprètes en Langue des Signes Française (LSF), en Langue Parlée Complétée (LPC), en Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP) ou Transcription automatique.

La convention fixe les modalités applicables, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour la mise à disposition du service d'accueil pour les personnes sourdes et malentendantes de la Communauté d'Agglomération au profit de la commune de VILLEFRANQUE.

VOUS TROUVEREZ LE DETAIL DE LA CONVENTION EN MAIRIE OU SUR LE SITE MUNICIPAL

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

21. Adhésion à la démarche de la Caisse d'Allocations Familiales d'une Convention Territoriale Globale à l'échelle du Pôle territorial Nive-Adour

Il convient d'acter notre engagement à intégrer la démarche de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à signer une Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle du Pôle territorial Nive-Adour d'ici la fin de l'année 2022.

Patricia LARROUDE, adjointe au Maire, Rapporteuse, rappelle aux élus que le Contrat-Enfance-Jeunesse (CEJ) signé entre la Commune, l'Association Niminoak –gestionnaire du centre de loisirs de Villefranque- et la CAF a pris fin le 31 décembre 2021.

Pour le remplacer, la CAF déploie de nouveaux contrats : la Convention Territoriale Globale (CTG). Les principales différences entre les CTG et les CEJ sont les suivantes :

La CTG présente un champ d'actions plus élargi, en regroupant l'ensemble des interventions de la CAF sur un territoire donné : petite enfance, enfance/Jeunesse, logement/Cadre de vie, Accès aux droits/Numérique, Parentalité, Solidarité/Animation de la vie sociale.

· Le plan d'actions peut être ajusté au fil de l'eau et fait l'objet d'évaluations régulières.

· Il est possible d'associer l'ensemble des acteurs du territoire pour garantir une meilleure coordination.

· la subvention versée à la commune par la CAF au titre du CEJ sera désormais versée directement à Niminoak, selon des modalités restant à définir.

Sur le territoire de la CAPB, plusieurs CTG ont déjà été signées et la CAF propose de conclure une CTG sur le périmètre du Pôle territorial Nive-Adour, associant la CAPB et les communes.

Pour mener à bien le projet, une Gouvernance de type COPIL / COTECH est à mettre en place.

Chaque commune sera représentée dans le COPIL et les techniciens intervenant plutôt dans les travaux du COTECH.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal confirme son engagement à intégrer la démarche et à signer une CTG d'ici la fin de l'année 2022.

Elle prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

22. Signature du contrat de relance pour le logement avec la Communauté d'Agglomération du Pays Basque

Dans le cadre de France relance le gouvernement avait mis en place une aide à la relance de la construction durable pour soutenir la production de logements neufs. Ainsi nous avons perçu l'aide aux maires bâtisseurs.

Pour 2022, il a souhaité faire évoluer le dispositif automatique basé sur les permis de construire délivrés vers un nouveau dis-

positif de contractualisation recentré sur les territoires tendus où les besoins en logement sont accrus, en ciblant les projets économes en foncier.

Villefranque fait partie des communes concernées. Le contrat fixe pour chacune des communes signataires les objectifs de production de logements en cohérence avec les objectifs inscrits au PLH, soit pour Villefranque 20 logements par an. Le montant de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements sur la base des autorisations de construire à délivrer en septembre 2021 et août 2022 et portant sur des opérations d'au moins 2 logements présentant une densité minimale de 0.8 et d'un montant de 1500 €/logement.

M. le Maire ajoute que dans le Plan local d'urbanisme de Villefranque nous prévoyons 25 logements par an. A ce jour nous sommes à 30. Il s'agit donc de prouver ce que l'on fait et nous pourrions percevoir la subvention. Il communique ensuite la liste des communes signataires du contrat.

VOUS TROUVEREZ LE DETAIL DU CONTRAT EN MAIRIE OU SUR LE SITE MUNICIPAL.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

23. Désignation d'un référent laïcité

Par courrier du 16/12/2021 relatif à la loi du 24/08/21 «confortant le respect des principes de la République », le Préfet rappelle l'esprit de la loi et les outils mis en place.

Ce texte prévoit tout d'abord un important volet relatif à la protection du service public et de sa neutralité. L'article 1^{er} impose la neutralité dans les contrats de service public. Il s'agira d'insérer une clause imposant les obligations de neutralité et de laïcité du service public.

Ensuite, la loi prévoit la création d'un déferé-laïcité qui permet de suspendre tout acte portant atteinte aux principes de laïcité et de neutralité des services publics, sous le contrôle du juge administratif qui se prononce dans les 48 heures.

Enfin, la loi prévoit la nomination d'un référent laïcité, en charge d'une mission d'information, d'accompagnement des agents publics et de médiation. M. le Préfet demande au conseil municipal de nommer cette personne en son sein.

Mme Stéphanie ECHAIDE, Conseillère municipale propose sa candidature. Elle est élue à l'unanimité.

Nombre de votants 23 (dont 8 procurations) ;
nombre de voix pour 23

24. Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations du conseil municipal

Date	Tiers	Objet	Total TTC
17/02/2022	EFFAGE TRAVAUX PUBLICS	Marché aménagement voirie au Bourg situation 5	6 994,36
14/12/2021	POCORENA RA-PHAEL	Aspirateur à feuilles	1 600,00
21/02/2022	COLLECTIVITE SERVICE	Trois tables anti-bruit cantine	1 350,00
17/02/2022	DOUBLET	Isoloirs 1 case PMR + 3 isoloirs case suivante	967,20
13/12/21 au 26/1/22	DIVERS	Construction maison de santé	334 851,64
21/12/2021	TAM Travaux Aménagement Marquage	Réalisation de 2 passages devant école publique	576,00
31/12/2021	LAPARRAK	Fauchage Automne 2021	4 914,36
31/12/2021	DIONE ET FILS	Travaux sur réseau pluvial Hargin Karrika,	5 673,60
31/12/2021	LOHIAGUE ARBRES&CO 64	Abattage 6 chênes et 1 merisier chemin Lapikarenea QB	6 480,00
31/12/2021	GROUPAMA DOC	Assurance Dommage Ouvrage chantier Maison de Santé	13 590,44
31/12/2021	GROUPAMA DOC	Assurance constructeur non réalisateur maison de santé	1 481,95
31/12/2021	GROUPAMA DOC	Assurance tous risques chantier Maison de Santé	4 332,25

21/12/2021	APAVE SUD	Actualisation formation SST sauveur secouriste du travail	816,00
07/02/2022	SEDI	Reliures délibérations ou arrêtés	1 280,79
31/12/2021	POP SERVICES	Destruction des nids de frelons asiatiques 2021	1 240,00
21/12/2021	COMMUNAUTE AGGLOMERATION PAYS BASQUE	Piscine Ecole Publique du 13/09 au 10/12/2021	565,50
31/12/2021	SYNDICAT MOBILITE PAYS BASQUE ADOUR	Participation Communale Transports scolaires 2020/2021	8 505,00
07/02/2022	TXAKURRAK	Participation 2022 (2862 pop x 1,60 €)	4 579,20
31/12/2021	CCAS VILLE-FRANQUE	Virement de crédit au budget CCAS	6 939,18

Le conseil municipal prend acte des décisions prises au titre de la délégation.

25. Questions diverses

Avant de clôturer la séance, M. le Maire informe le conseil municipal des remerciements que Mme Nicole Lavalie a adressés à la suite du décès de son époux.

LE BUDGET 2022

Lors du Conseil Municipal du 08 avril 2021, les élus ont procédé au vote du budget 2021.

Le budget principal (fonctionnement et investissement) ainsi que les budgets annexes (Bar-restaurant, Multiple Rural, Cimetière et Eskola Ondoa) ont été approuvés à l'unanimité.

Ce budget primitif s'inscrit dans un contexte encore marqué par la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine. La fin de l'année 2021 est marquée par la reprise mondiale de toutes les activités économiques générant des pénuries de certaines matières premières et des surcoûts dans presque tous les domaines. Ce contexte de rebond se traduit immanquablement par une poussée inflationniste à laquelle notre budget 2022 n'échappe pas. Dans ces conditions inédites et compte tenu du rôle crucial que les collectivités territoriales doivent jouer en cette période si particulière, le parti pris de la construction budgétaire 2022 s'appuie sur plusieurs points complémentaires appelés ci-après :

- Le maintien d'un haut niveau de service auprès des citoyens, encore plus proche, encore plus réactif afin de maintenir la rapidité et la précision des réponses assurées auprès de chacun des habitants.

- Un contrôle sur l'évolution de nos dépenses concernant la masse salariale avec une réorientation pleinement assumée sur le niveau d'expertise nécessaire pour piloter certains projets structurants pour notre territoire en recherchant l'optimisation financière et en matière de subvention

- La nécessité de maintenir un bon niveau de capacité d'autofinancement qui garantira notre aptitude à engager des projets structurants pour notre commune.

SECTION FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL :

Le budget 2022 de fonctionnement s'établit en :

Dépenses de fonctionnement : 2.129.279,86 €

Recettes de fonctionnement : 2.347.275,96 €

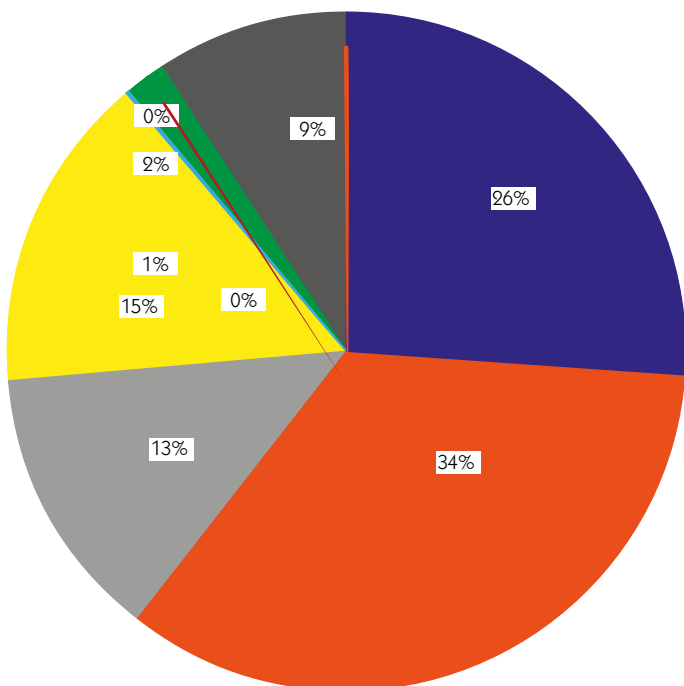
Il en résulte un excédent prévisionnel de 217.996,10 €

Les principaux postes de dépenses et de recettes sont représentés comme suit :

En matière de dépenses, les frais de gestion courantes (26%) et les frais de personnel (34%) constituent les principaux postes. Les autres frais de gestion courantes (subventions aux associations, participations au SDEPA et différents syndicats...) représentent 15% du budget.

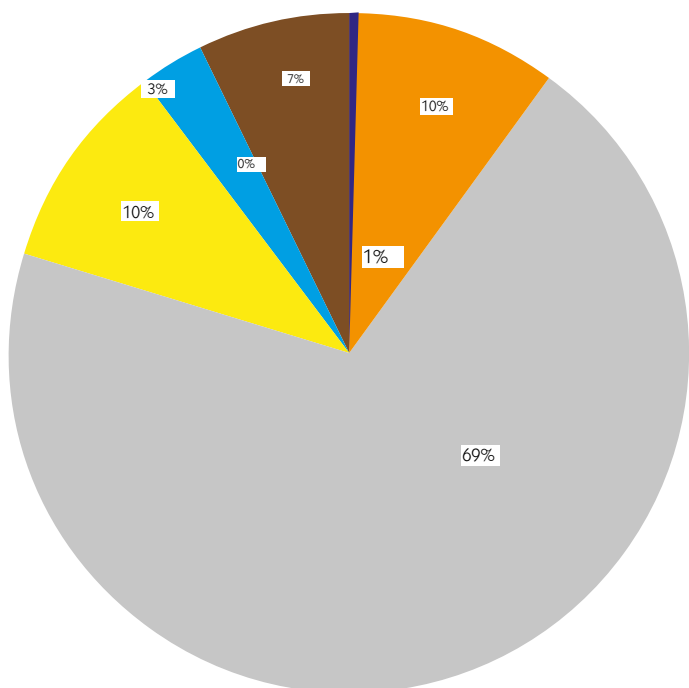
Quant aux recettes, 69%, soit 1 627 138 € proviennent du poste « Impôts et taxes ». Sur cette somme, l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque s'établit à 632.300 €.

Budget 2022 : Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général (26,03%)
- Charges de personnel et frais assimilés (34,51%)
- Atténuations de produits (12,58%)
- Autres charges de gestion courante (14,98%)
- Charges financières (0,65%)
- Charges exceptionnelles (1,53%)
- Dotations provisions semi-budgétaires (0,004%)
- Dépenses imprévues (0,21%)
- Virement à la section d'investissement (9,29%)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,21%)

Budget 2022 : Recettes de fonctionnement



- Atténuations de charges (1%)
- Produits des services, domaine et vente (34,51%)
- Impôts et taxes (69,32%)
- Dotations, subventions et participations (10,7%)
- Autres produits de gestion courante (2,93%)
- Produits financiers
- Produits exceptionnels (0,03%)
- Excédent de fonctionnement reporté (6,65%)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,38%)

LE VOTE DES TAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune bénéficie de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qu'elle n'a pas la possibilité de voter le taux de cette taxe mais qu'elle percevra 41 851 € à ce titre.

Il précise également, qu'en application du coefficient correcteur la Commune versera une contribution de 38 457 €.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit net fiscal en conservant les mêmes taux serait de 1 266 177 € ; en augmentant de 3% ces taux, nous passerions à 1 293 461 €.

Il propose donc d'augmenter les taux d'imposition de 3 % selon le tableau ci-dessous :

	Base	Taux	produit
Foncier bâti	3 602 000 €	24,28 %	874 566 €
Foncier non bâti	89 000 €	28,18 %	25 080 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les dépenses de fonctionnement prévoient des subventions aux associations à hauteur de 24 395,50 €. Ce montant est réparti comme suit :

Associations	Montant de la subvention votée
Ikas Bi Saint Jean de Luz	200,00 €
APEL Association des Parents d'Elèves Ecole Privée (25 € x 132 élèves 2022)	3 300,00 €
Association sportive Ecole Publique	200,00 €
Kimua ikastola Anglet (400 € x 2 élèves)	800,00 €
Ametza Ikastola Saint-Pierre d'Irube (400 € x 11 élèves)	4 400,00 €
APE Association des Parents d'Elèves Ecole Publique (25 € x 157 élèves 2022)	3 925,00 €
AEEM (Association pour l'enseignement aux enfants malades)	80,00 €
Bizi Berria	400,00 €
Errobiko Lagunak	400,00 €
Anciens combattants	450,00 €
Gym volontaire ON EGIN	350,00 €
Sokorritzaileak	100,00 €
Société de chasse	300,00 €
Basurdeak	150,00 €
Milaguntza	300,00 €
Judoclub Milafranga	466,00 €
Cadre de vie	100,00 €
Comité des fêtes	1 500,00 €
ENTZUN IKUS Gure Irratia Ustaritz	500,00 €
Prévention routière	60,00 €
Banque alimentaire	800,00 €
Handisport	200,00 €
Oiso	350,00 €
Eskulari	800,00 €
Leinua Ttiki	800,00 €
Comice agricole	200,00 €
Herri Urrats	150,00 €
AMF Protection Civile (en faveur de l'Ukraine)	1 000,00 €
Divers (besoins éventuels en cours d'année)	2 114,50 €
Total Subventions (inférieures à 23 000 €)	24 395,50 €

Attribution des subventions 2021 d'un montant supérieur à 23 000 € et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires.

SUBVENTION VERSEE A OGECE :

Par délibération n°13 (vote du budget 2022) le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2022 à 85 385,50 € correspondant à :
Coût de l'élève externe de l'école publique : 646,86 €
Nombre d'élèves à l'école privée Sacré-Cœur : 132

Forfait communal à verser : 646,86 € x 132 = 85 385,52 €
arrondi à 85 385,50 €

SUBVENTION VERSEE A NIMINOAK :

Par délibération n°13 (vote du budget 2022), le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'association NIMINOAK pour l'année 2022 à 71 350 €.

SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL :

Le budget d'investissement a été voté pour un montant de 2 267 264,73 €

Les principales dépenses envisagées sont les suivantes :

La Maison de la Santé : 715 314 €. Il s'agit des dépenses correspondant aux dernières tranches de la construction.

Abri communal Mendiburua : 54 000 €. Il s'agit d'un abri situé près de l'arrêt de bus que nous souhaitons être un lieu de pause pour les randonneurs de la Milafranga Gaindi et un espace suscitant convivialité et bien être.

Aménagement et extension de la mairie et de la maison Labia : 40 000 €. C'est un de nos projets principaux du mandat, il s'agit des premières études pour les travaux.

Aménagement des pistes forestières communales : 123 292 € (nous aurons une subvention de 70%)

Voirie : 120 000 €. Entretien et rénovation de nos voies communales de plus en plus sollicitées par l'augmentation de la population.

Intempéries : 185 308 €. Cela concerne la réfection des routes endommagées suite aux inondations du 09 et 10 décembre 2021.

Travaux sécurisation de la RD 137 et Route des Cimes : 519 749 €. Il s'agit d'un de nos projets phares du mandat avec l'aménagement et la sécurisation de la RD.137 (création de trottoirs à Arlasia), de la traversée de notre bourg et de la Route des Cimes.

Achat d'un camion pour les services techniques 25000€

Travaux importants à l'école primaire (première phase) : 25 019 €. Il s'agit du démoussage, de reprise de la toiture et de travaux de peinture)

Remise en état piste de BMX : 4 000 €.

Achat défibrillateur : 5 000 €. Nouveau défibrillateur à la maison pour tous et déplacement de l'actuel à l'Eglise.

Défense incendie : 10 000 €. Equipement pour la défense incendie de notre commune.

Achat de panneaux de signalisation : 10 025 €.

Illuminations Noël : 6 026 €. Nous poursuivons notre investissement pour augmenter les surfaces illuminées.

Remboursement emprunt et dettes : 181 935 € (174 000 € et 7 935 €) (Dettes prêts SDEPA pour le compte de la Commune). C'est le montant du capital que nous remboursons suite aux prêts contractés.

TRAVAUX

La maison de santé a bonne mine !

Les travaux de construction de la future maison de santé avancent à grands pas. Ce nouveau pôle médical ouvrira ses portes à la fin de l'été, regroupant nos nombreux professionnels de santé en un même lieu, pour plus de confort, de praticité et d'accessibilité pour les patients.



Inauguration de la résidence senior

C'est en présence de M. R. Hirigoyen, président de Habitat Sud Atlantic, Mmes F. Lasserre et M. Behoteguy, MM. M. Brisson, JR Etchegaray, K. Robles et L. Sangaré et de représentants des associations et des résidents que M. le maire de Villefranque a inauguré la résidence autonomie et les logements-accession à la propriété ce lundi 30 mai.



Une rencontre a eu lieu le 3 mai dernier entre élus et les représentants de l'ONF, M. Bonifas, et du CNPF, M. Maitia, afin de connaître, comprendre et pouvoir œuvrer pour une bonne gestion des forêts sur notre commune.

Nous avons la chance de vivre sur une commune verte. La preuve en quelques chiffres :

Surface totale de la commune : 1717 hectares

- 223 ha en zone construite soit 13%

- 944 ha en zone naturelle soit 55% (dont 600 d'espaces boisés classés)

- 550 ha en zone agricole soit 32% (dont 120 ha loués par la commune)

1 Présentation des organismes....

M. Patrick BONIFAS, représentant de l'Office National des Forêts pour notre commune :

L'ONF est un organisme public créé en 1965 pour gérer les forêts publiques (communales, départementales, régionales ou appartenant à l'État). Depuis, pour toute commune possédant des espaces boisés, la loi impose une gestion par l'ONF qui rédige un document d'aménagement (document public disponible en mairie). Il fait l'état des lieux de la forêt et de ses richesses environnementales et établit un plan de gestion sur 20 ans (en termes de peuplement, d'accueil au public et de gestion des ressources diverses) auquel chaque commune doit se soumettre.

Une autre des missions est l'expertise, notamment en milieu urbain. Il s'agit d'un diagnostic approfondi (physiologique, mécanique, de résistance) afin de définir si l'arbre est dangereux, auquel cas un protocole de sécurisation est transmis ou la prescription d'abattage dans les cas extrêmes.

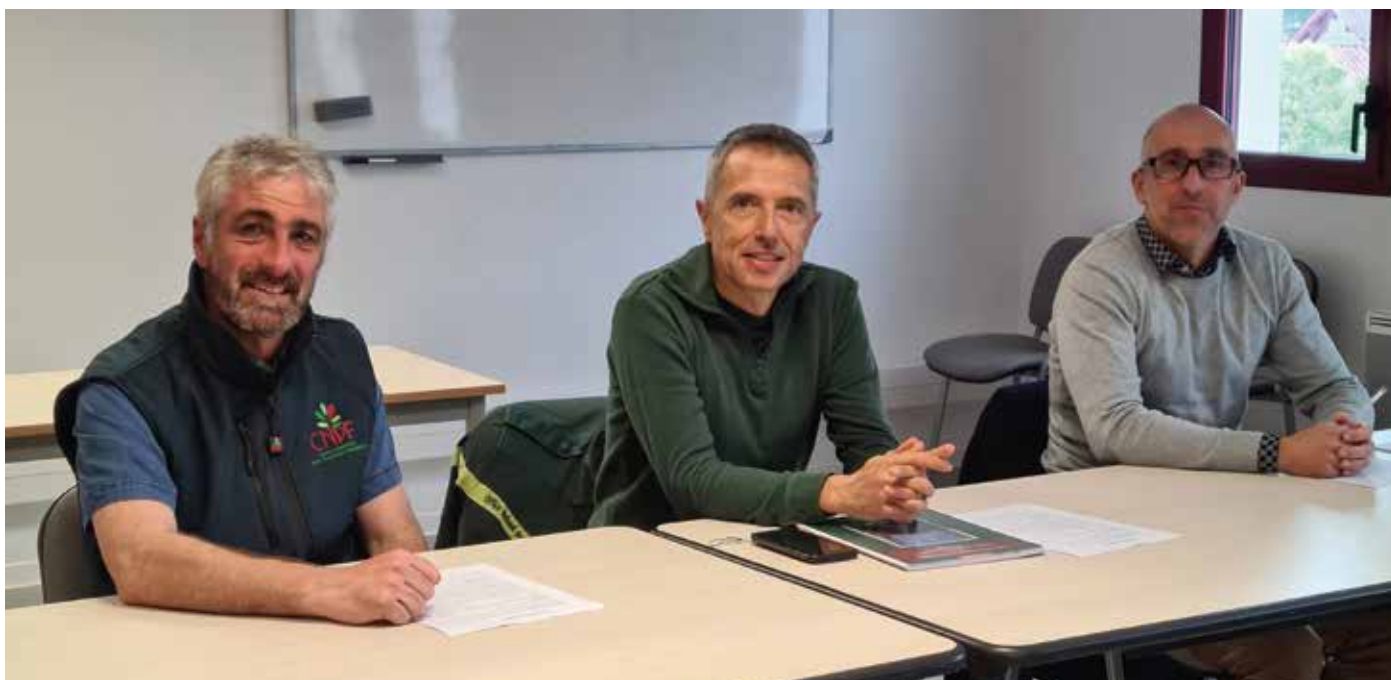
M. Mikael MAITIA, technicien au Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle Aquitaine

Le CRPF est un établissement public qui intervient auprès des propriétaires privés avec un rôle de conseil. Il accompagne les propriétaires privés dans la gestion de leurs forêts et cherche à les amener à faire de la gestion durable intégrant l'ensemble des enjeux de la forêt qu'ils soient économique, social, environnemental ou climatique. Il oriente les propriétaires vers des organismes différents de la filière bois, tels que des coopératives, des experts, des gestionnaires forestiers professionnels, des entrepreneurs forestiers ou des exploitants. Il peut également aider les particuliers à bénéficier d'aides par le biais de la rédaction d'un DGD, document cadre orientant la gestion des bois sur 10 à 15 ans et permettant d'être dispensé de toute demande de coupe dans le cadre des espaces boisés classés.

2 Les protections de la forêt ... Comment peut-on légalement protéger nos forêts ?

M. Mikael MAITIA :

Il existe de nombreux types de coupes ou travaux suivant les stades de développement de la forêt (peuplement jeune, adulte et mûr). Il ne faut pas confondre coupe rase (les souches restent, l'espace restant à vocation forestière) et le défrichement. Dans le cas de défrichement, le propriétaire est tenu, selon le code forestier, de demander une autorisation à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), ainsi que pour les coupes de bois dans certaines conditions. La meilleure façon de protéger la forêt est de l'entretenir mais surtout la connaître et se doter d'un document de gestion durable. Le code des bonnes pratiques sylvicoles pour les petits propriétaires ou le plan simple de gestion pour les plus gros, et ainsi avoir mûri son projet forestier préalablement à sa mise en place.



Mikaël Maitia(CNPF), Patick Bonifas(ONF) et Marc St Esteven

Quel est l'intérêt de placer les forêts en Zone "Espace Boisé Classé" au PLU ?

M. Patrick BONIFAS :

La collectivité, dans le cadre de l'étude globale de l'environnement pour le PLU, peut décider que certains espaces boisés, privés ou publics, ont un intérêt pour la collectivité. Ils peuvent décider d'y mettre une protection stricte en les classant "Espace Boisé Classé". Ceci protège la forêt et rend irrecevable toute demande de défrichement. Il y a également la proximité des monuments historiques, autour desquels tout abattage d'arbre est soumis à un accord des bâtiments de France. Il en va de même pour le périmètre de la route des Cimes. la connaître et se doter d'un document de gestion durable. Le code des bonnes pratiques sylvicoles pour les petits propriétaires ou le plan simple de gestion pour les plus gros et ainsi avoir mûri son projet forestier préalablement à sa mise en place.

3 La forêt ... elle gagne ou diminue ?

M. Mikael MAITIA :

La forêt gagne du terrain, cela est lié à la déprise agricole et à l'abandon des terrains difficiles. En 100 ans, elle a gagné entre 2 et 3 Millions d'hectares. Chez nous, elle représente environ 30% des surfaces mais dans certaines régions de France elle peut atteindre 70 à 80% !

M. Patrick BONIFAS :

Mais c'est variable sur le territoire. Dans certains endroits, qui nous paraissent les plus visibles, elle disparaît au profit de l'urbanisation. Pourtant, dans d'autres comme les Pyrénées par exemple, des milliers d'hectares, qui ne sont plus pâturés, se reboisent naturellement.

Quelles sont les principales essences de nos forêts ?

M. Mikael MAITIA et M. Patrick BONIFAS :

C'est le chêne, le châtaignier, le frêne, l'acacia, le mersier, l'érable En revanche, dans la forêt créée de toutes pièces le long de la route des Cimes (reboisement avec le fond forestier national), ce sont des arbres à croissance rapide comme le chêne américain, les résineux ... plantés pour répondre aux besoins en bois d'œuvre pour l'industrie du bois en charpente, voies ferrées, ameublement, (chaisiers de Came...). De nos jours, les feuillus précieux ne sont plus trop utilisés mais prenez en soin un jour ça reviendra à la mode !

M. Patrick BONIFAS

La forêt française est principalement feuillue alors que l'industrie utilise principalement des résineux. C'est pour cela que dans certaines régions comme le Limousin ou les Landes on peut trouver des forêts avec une filière bois beaucoup plus dynamique. Il s'agit alors de monoculture. Mais il y a une grosse disparité selon les régions. Nous avons ici une forêt plus paysanne dans laquelle nous trouvons des peuplements différents autant en âges qu'en essences. C'est ce que nous essayons de faire : équilibrer les classes d'âge, notamment avec la forêt de la route des

Cimes. Ainsi, elles sont mieux à même de s'adapter au changement climatique.

M. Mikael MAITIA :

En forêt privée, nous avons une forêt plus morcelée, mosaïque de peuplements différents, intéressante au niveau biodiversité. C'est une forêt luxuriante, parce qu'il pleut beaucoup, les sols sont riches et elle est travaillée à des périodes différentes suivant les propriétaires.

4 L'homme doit-il intervenir en forêt ou la laisser évoluer naturellement ?

M. Patrick BONIFAS :

La forêt n'a pas besoin de l'homme pour se développer et se régénérer. La nature fait bien les choses. Si on laisse un terrain nu, la forêt va s'installer naturellement, c'est d'ailleurs ce qui se passe en cas de déprise agricole. c'est un milieu qui devient de plus en plus riche, un équilibre se crée. En revanche, quand l'homme intervient il donne une dynamique.

M. Mikael MAITIA :

On parle maintenant de "gestion durable de la forêt" en prenant en compte un triptyque :

- versant économique : elle est partie intégrante d'une filière
- versant social : cueillette de champignons, chasse, vtt, randonnées ...
- versant écologique : c'est toute la biodiversité qu'elle peut contenir. Par exemple, considérer l'arbre en tant qu'habitat. Il est préconisé de maintenir quelques arbres patrimoniaux (3 à 4 par hectare), quand ils ne sont pas dangereux, pour servir d'hôtes à tout un cortège faunistique et floristique qui permet une auto-écologie et un bien-être du massif forestier.

Si l'on ne considère pas conjointement ces trois éléments, nous ne pouvons pas parler de gestion durable.

M. Patrick BONIFAS :

Mais on ne gère pas la forêt au niveau d'une parcelle. Il faut prendre en compte un espace géographique plus grand. Sur les parcelles, certains secteurs seront dédiés à l'accueil du public, d'autres en libre évolution, d'autres enfin à la production... en prenant en compte la situation, la topographie du sol, l'accès...

Quels sont les arbres que l'on doit couper ? Coupe rase ou pas ?

M. Mikael MAITIA :

Parfois, on peut être amené à procéder à des coupes rases : sur des peuplements artificiels arrivés à maturité (comme le pin), sur des essences qui ne sont plus adaptées au sol ou au climat, dans un état sanitaire médiocre ou à la suite d'une tempête. Mais elles sont peu nombreuses.

M. Patrick BONIFAS :

Chez nous, on parle plutôt de coupe définitive. C'est une coupe des derniers grands arbres d'une parcelle mais seulement après que l'on se soit assuré que ces grands arbres ont laissé derrière eux la génération suivante

qui est déjà en place. C'est d'autant plus intéressant, écologiquement et économiquement, que le nombre de nouveaux arbres à l'hectare est nettement supérieur à ce que l'homme pourrait planter (10000 naturellement contre 1500 plantés de la main de l'homme).

M. Mikael MAITIA :

A chaque stade d'évolution de la forêt, on a des interventions à faire, des coupes et des travaux. Certains arbres qui rejettent, poussent en souche de taillis (châtaignier, frêne) d'autres naissent d'une graine (chêne par exemple). Pour permettre un meilleur développement de certains arbres appelés réserve, on coupe le taillis, c'est ce qui s'est passé à Villefranque. Puis dans 10/15 ans, on procédera à une nouvelle coupe jusqu'au renouvellement du peuplement. Ces arbres de taillis sont utilisés pour le chauffage ou l'industrie. Les arbres dits "de réserve" sont eux coupés tous les 80/120 ans lorsqu'ils arrivent à maturité et assurent un couvert continu de la forêt.

Il ne faut pas négliger l'aspect économique, mais aussi tous les enjeux écologiques et climatiques. La forêt est un puits à carbone connu, mais les arbres également, même une fois coupés, dès lors qu'ils sont transformés ! De belles poutres, une belle charpente ou des parquets continuent à stocker le carbone pendant des centaines d'années. C'est un matériau de construction des plus écologiques mais surtout renouvelable, on n'a pas fait mieux comme matériau.

M. Patrick BONIFAS :

Il faut prendre du recul par rapport à ces questions-là. Il ne faut pas focaliser sur une parcelle sur laquelle on fait une coupe définitive. Il faut avoir une vision globale. La majorité de nos forêts publiques sont en libre évolution, dans lesquelles on ne prélève pas de bois, dans lesquelles il y a de la vie, des animaux, de la biodiversité, du piégeage de carbone... Il faut élargir son regard et avoir une vision globale.

M. Mikael MAITIA :

Il faut globaliser l'espace mais également penser en "temps forestier" et sortir de l'immédiateté. Il faut avoir une vision sur le long terme. La forêt est un espace-temps qui n'est pas du même ordre que celui d'un mandat ou d'une vie d'homme, il faut garder humilité et recul. C'est pour cela que les organismes ont été créés : sauvegarder la forêt sur le long terme et surtout la bonifier.

La municipalité remercie chaleureusement MM. Bonifas et Maitia pour avoir bien voulu répondre à toutes leurs interrogations et faire progresser leur réflexion sur ce sujet. Particuliers, pour vous aider ou vous guider dans la gestion de vos bois et forêts vous pouvez vous rapprocher de :

M. Mikael MAITIA
technicien forestier CRPF
tel : 06 74 08 16 17
Mel : mikael.maitia@cnpf.fr

• Stades de développement

Lors de son développement, un arbre suit une succession de séquences. Chaque séquence est caractérisée par la mise en place progressive d'une certaine organisation architecturale. Des marqueurs morphologiques spécifiques indiquent le passage d'une séquence à une autre et permettent de situer un arbre dans un stade de développement : jeune, adulte, mature ou sénéscent.





Les jeudis 5 et 12 mai, les élèves des CE2/CM1 de Mmes Le Goffic et Faure-Intsaby ont participé à des sorties vélo. Les enfants ont longé le chemin de halage qui les a menés à la plaine d'Ansot.

Sur place, des ateliers leur ont été proposés. Ils ont pu ainsi travailler autour de deux thèmes : l'eau dans le paysage et les essences de l'arboretum.

Ces sorties ont également été l'occasion de travailler « le savoir rouler » afin que les enfants acquièrent une réelle autonomie en circulant.

L'équipe enseignante tient à remercier tout particulièrement les parents ayant permis par leur participation que ces sorties puissent avoir lieu et Cyrille de BA Bike d'Anglet.



Projet artistique et culturel

Dans le cadre de leur projet en partenariat avec la ville de Bayonne, la classe des CP/CE1 a poursuivi ses apports culturels avec la rencontre d'animatrices du musée Bonnat Helleu ainsi que la visite de la ville de Bayonne et du village de Villefranque. Ils produiront une carte postale de leur village pour une exposition aux archives de Bayonne au mois de juin.



Rentrée septembre 2022

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant pour la rentrée scolaire 2022/2023 sont invités à prendre contact avec la directrice au 05 59 44 92 27 .

ÉCOLE PUBLIQUE



centre, nous avons vu des vautours fauves planer et nous avons observé, à la lunette, un nid de vautours fauves dans une falaise. Un groupe a eu la chance d'apercevoir un gypaète barbu tenant un os dans ses serres et un autre groupe a repéré un isard qui courait sur les rochers. Nous avons pratiqué une activité de biathlon (course et tir à la carabine laser). Nous avons préparé un fromage avec du lait de vache.

Le premier soir, nous avons fait une partie de Yam's. Le deuxième soir, nous avons regardé un film sur le Parc National des Pyrénées. Le dernier soir, un conteur nous a raconté des contes sur les Pyrénées.

Il faisait très beau et il restait d'épaisses plaques de neige. Nous remercions toute l'équipe du centre de L'Aberouat de nous avoir si bien accueillis et nourris.

La classe des CM1/CM2

Classe de neige pour les élèves des classes de CM1 et CM2

Du mardi 22 mars au vendredi 25 mars, nous sommes partis, en bus, au centre L'Aberouat de Lescun, dans les Pyrénées Occidentales.

Lorsque nous sommes arrivés, nous nous sommes installés dans nos chambres. Maud, la directrice du centre, nous a présenté la cuisinière Émilie et les serveurs Nicolas et Sandrine.

Avec les moniteurs (Paco, José et François-Olivier), nous avons réalisé plusieurs activités. Le premier après-midi, nous avons construit un igloo et nous avons fait des glissades sur une plaque de neige. Les jours suivants, nous avons appris à utiliser un DVA (Détecteur de Victime d'Avalanche). Nous avons observé les flocons de neige avec des loupes. Nous avons fait une randonnée aux alentours du



JARDINAGE

Vendredi 15 avril les élèves de maternelle/CP de l'école publique se sont rendus à la ferme sociale d'Anglet afin d'apprendre à connaître différents légumes et la culture sous serre. Les élèves ont tous réalisé quelques semis dans des pots avec l'objectif de les repiquer dans le jardin potager de l'école. La matinée s'est conclue par un pique-nique sur le site.



ÉCOLE PRIVÉE

Tous en piste !

Lundi 23 MAI les enfants de petite, moyenne et grande section de maternelle prendront le bus direction Aire sur Adour pour deux jours de stage de cirque sous chapiteau!

A cette occasion, les enfants pourront réinvestir tous les savoirs faire et les techniques apprises avec Andoni et Andrea, deux animateurs de OREKA, au cours du mois de MARS à l'école, mais aussi découvrir de nouvelles techniques comme la danse sur fil ou le trapèze.

A deux, à trois, en groupe, toutes les configurations sont bonnes pour s'exercer et perfectionner son geste.

Enfin, ce sera l'occasion pour les enfants de passer une nuit loin de papa et maman, d'apprendre à gérer ses affaires, de vivre une expérience exceptionnelle avec ses camarades ! Il est sûr que les enfants en ressortiront ravis et grandis !



Les générations se croisent à travers l'école

Jeudi 19 mai, les élèves de CE1/CE2 ont rendu visite aux locataires de la toute nouvelle résidence seniors Oihan Bazter.

Cet échange intergénérationnel s'inscrit pleinement dans les programmes : dans un premier temps, la classe a réfléchi à un questionnaire portant sur l'école d'autrefois.

Imaginer l'ambiance d'une école des années 1950, avec ses vieux bureaux et ses encriers, son tableau noir, ses punitions, ses jeux de récréation... les résidents ont fait appel à leurs souvenirs d'élèves pour répondre aux nombreuses



Une école
toute
neuve :
Enfin !

Vendredi 13 Mai était un jour important pour toute l'équipe éducative et les enfants de l'école Sacré Cœur.

En effet, cette belle journée a été marquée par l'inauguration des nouveaux bâtiments.

A cette occasion, plusieurs membres de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique avaient fait le déplacement : Monsieur Vincent Destais, directeur diocésain ainsi que son adjoint Monsieur Laurent Guignard et M Bontan, Secrétaire général de l'Udogec. Monsieur le Maire et quelques élues, les artisans, l'équipe enseignante, les aides maternelles, les anciennes directrices, les membres de l'OGEC et de l'APEL, les parents et les enfants étaient tous réunis pour se remémorer l'histoire de l'école et son évolution au fil des années. Une évolution qui a amené l'école à s'agrandir afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions des élèves de plus en plus nombreux. Pour clôturer la cérémonie, Monseigneur Aillet et Monsieur l'abbé nous avaient fait l'honneur de leur présence pour la bénédiction des nouveaux locaux : une salle de classe, une salle de motricité, des toilettes et un grand préau.

La soirée s'est poursuivie avec une « exposition idéale » préparée par tous les élèves de l'école en hommage à Hervé TULLET, le tout, accompagné d'un rafraîchissant apéritif dinatoire.

Le maître mot de la soirée était MERCI, tant aux partenaires pour leur engagements qu'aux enfants pour leur patience et leur enthousiasme lorsqu'ils ont pu enfin profiter de leur nouvelle école « toute belle » !



questions... et nos chères têtes blondes ont appris beaucoup de choses qu'ils retiendront sûrement mieux que s'ils les avaient trouvées dans leur livre d'Histoire !

Un petit goûter proposé par l'animatrice a permis de prolonger cet échange. Les élèves avaient apporté leur cahier de chants et ont ainsi pu

proposer une pause musicale à leurs aînés.

C'est une première expérience qu'ils ont tous hâte de pouvoir renouveler !

Pour toute inscription, veuillez prendre rendez-vous avec **Mme SABATOU Cathy**, directrice de l'école Sacré-Cœur en téléphonant au **05 59 44 91 94** (merci de laisser un message)

VIE MUNICIPALE

La 22^{ème} Korrika est passée par Villefranque...

Le temps ne pouvait être plus clément en ce samedi 9 avril, pour le passage de la 22^{ème} Korrika dans notre commune. Privés de course l'an dernier en raison de la pandémie, nos coureurs locaux attendaient avec impatience de participer à cette traditionnelle course-relais en faveur de la langue basque. Le kilomètre couru sur Villefranque pour rallier Bayonne et atteindre l'arrivée à San Sébastien le lendemain, s'est déroulé dans une ambiance joyeuse et festive. En tête de course et porteur du témoin, M. Le Maire n'a pas boudé son plaisir !



Repas des aînés : des retrouvailles dans la convivialité !

Le dimanche 3 avril dernier, nos aînés ont enfin eu le plaisir de se retrouver, à la Maison pour Tous, pour le traditionnel repas qui leur est offert chaque année par la municipalité.

Habituellement programmé à la fin du mois de janvier, ce moment de convivialité avait été annulé en 2021 puis reporté en 2022 en raison du Covid.

Impatients de profiter de cette journée et de marquer la fin d'une longue période de restrictions sanitaires, plus d'une centaine de nos « anciens » avaient répondu présents, trop heureux de se retrouver autour d'un bon déjeuner servi par les membres du Conseil Municipal, bien décidés à les chouchouter comme il se doit !

A cette occasion d'ailleurs, M. le Maire a rendu hommage à la



Retour de la chasse aux œufs de Pâques, le lundi 18 avril.

C'est avec un grand plaisir que les enfants du village se sont retrouvés à l'aire de jeux, pour les plus petits, et au sous-bois pour les plus grands, afin de participer à la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques.

Ce petit moment festif s'est terminé par le verre de l'amitié offert aux familles présentes. Belle occasion de partager un petit moment convivial.

La commune, organisatrice de cet événement, remercie tous les participants.

A l'année prochaine.



doyenne de notre commune, Mme Gracie Dolhats, ainsi qu'à notre plus jeune retraité présent ce jour-là, M. Michel Servant. Une journée dédiée à nos aînés, appréciée de tous, sous le signe du plaisir des retrouvailles...

VIE MUNICIPALE



Les questions de parentalité au cœur des préoccupations communales...

Pour la deuxième fois consécutive, la thérapeute systémique Sophie Schumacher a animé une rencontre- débat dont elle a le secret sur un sujet des plus ardues : « Et si le conflit était constructif ? »

Venue cette fois-ci en matinée, à la cantine des écoles, elle a su donner, aux participants, matière à réfléchir sur leur façon de percevoir, comprendre et gérer les conflits, forte de son expérience et de son humour.

Les parents, grands- parents et professionnels de la petite enfance et de l'enfance présents ont ainsi pu profiter de ses éclairages théoriques et de ses exemples riches de sens !

Pour rappel, cette rencontre a été portée et financée par la commune, en partenariat avec le Réseau Appui Parents de Bayonne.

Carnet de voyage avec nos aînés

La commune réinstaura les traditionnelles sorties « à la journée » en juin et septembre.

Exceptionnellement en octobre cette année, c'est en direction de Toulouse et de sa région que nous nous échapperons !

Puis, au mois de juin 2023, nous prendrons la route vers le Puy du Fou !

Alors surveillez vos boîtes aux lettres, et si vous avez plus de 65 ans et que vous n'avez pas reçu d'invitation, merci de vous manifester auprès de l'accueil de la mairie.

CCAS/ Distribution Banque Alimentaire

Un grand merci à Ginette Dolhats, membre active de l'équipe des bénévoles de la distribution de la Banque Alimentaire, pour sa bienveillance, sa disponibilité et son implication auprès de notre commune durant de nombreuses années.

Bienvenue à Denis Elissalde qui prend le relais, et que nous remercions à son tour, pour son engagement au sein de cette équipe dynamique. Bravo à tous ces bénévoles pour leur soutien dans la démarche sociale de la commune.



Voeux aux associations...

C'est (très) tardivement cette année que la commission municipale « sport et culture » a accueilli les représentants des associations pour les vœux traditionnels afin de les remercier pour leurs actions indispensables au lien social sur notre commune. En effet, Villefranque peut se féliciter des 31 associations qui dynamisent le village au quotidien pour tous les âges et pour tous les goûts !



Les 6 comédiens amateurs de « la Compagnie du perchoir à poissons » nous ont présenté leur 1^{ère} pièce de théâtre « comme un poisson rouge » le samedi 21 mai 2022, à la Maison pour Tous.

Pièce écrite et mise en scène par les comédiens.

Les spectateurs, venus nombreux, ont apprécié cette prestation comique et ont récompensé les artistes par de généreux applaudissements.

Pour une 1^{ère} ce fut une réussite.

La commission sport et culture vous donne rendez-vous pour de prochains spectacles de théâtre, le 17 septembre et le 9 octobre 2022.

A bientôt

ÉCHOS DES ASSOCIATIONS



ASSOCIATION ERROBIKO LAGUNAK

Après ces périodes incertaines, l'association Errobiko Lagunak a repris ses activités.

L'association propose des randonnées le jeudi tous les 15 jours (semaines paires).

Pour permettre à chacun de profiter de ces sorties, deux groupes sont proposés.

- Atelier création (tricot) le mardi après midi de 14 heures à 17 heures (semaines impaires).

- Un atelier jeux a été mis en place depuis le 3 mai, le mardi de 14 à 17 heures semaines paires.

- Pétanque tous les vendredis après-midi de 14h30 à 17 heures.

Pour tout renseignement

- La présidente : M.C. Etchegaray Tel : 06 63 52 35 87

- Le secrétaire : J.C. Iruite Tel : 07 62 45 15 70

Cette année l'Association Errobiko Lagunak envisage de proposer un repas cidrerie, le 12 novembre 2022, à la Maison pour Tous. Les bénéfices de cette journée seront reversés au CCAS de Villefranque, au profit de la distribution alimentaire.

Cela ne sera possible que si la situation sanitaire et les restrictions gouvernementales le permettent.

Menu : - Omelette à la morue, côte de bœuf, salade, fromage de brebis, pâte de coing.

- cidre, vin rouge, vin rosé.

- Café

Prix du repas : 30 euros par personne.

Le paiement sera effectué à l'inscription, par chèque bancaire à l'ordre de :

Association Errobiko Lagunak.

Les inscriptions (avec le chèque), devront être déposées dans la boîte aux lettres de l'association Errobiko Lagunak, à la Maison pour tous, 89 Chemin Oihan Baster - 64990 VILLEFRANQUE – (derrière le restaurant Eskularria) avant le Samedi 22 octobre (l'association ne prendra pas d'inscription au-delà de cette date)

Echos de Bizi Berria

Bizi Berria continue derechef ses activités et a retrouvé son niveau d'avant Covid.

Le lundi de Pâques, 59 convives ont partagé l'omelette au jambon préparée par Armand.

A suivi un loto gratuit avec le chocolat d' Yvette et les viennoiseries. 18 lots ont été distribués, notre aisance financière nous permet de cette prodigalité.

Nous partons pour 4 jours pour les châteaux de la Loire, le

Cadre Noir, Oradour sur Glane...

Le 2 juin cidrerie à Landibar avec une rando apéritive pour les vaillants.

Le 16 juin sortie en bus, grottes de Sare, resto à Donestebe, Elizondo...

Le 23 juin grillades au bois de Saint Pée pour clôturer la saison de randos.

Il sera temps de faire une pause quoique les randonnées perdurent tout l'été.



Les gagnants du loto

ÉCHOS DES ASSOCIATIONS

La Gym Volontaire, c'est le Sport Santé pour tous, pour tous les âges... dans la bonne humeur.

Nous sommes vraiment fières, bénévoles membres du bureau de l'association et animatrices, de l'engouement de cette saison : près de 165 licenciés alors que nous étions 114 en 2020-2021, la Covid étant passée par là.

Que vous soyez en pleine force de l'âge, enfants, ados, seniors..,

Que vous soyez en recherche d'une activité intensive (Cardio renfo, L.I.A, Zumba...) ou douce (Gym douce,



seniors, Pilates) ou même orientée bien-être (nous avons en effet créé cette saison un cours de Bodyzen autour de la relaxation et de la prévention des troubles du dos par la méthode Gasquet...),

Vous trouverez l'activité qui vous convient, à proximité de chez vous, au sein de l'association GV On Egin !!

Nous avons également un partenariat avec Côte Basque Sport Santé afin d'accueillir des personnes sédentaires ou en convalescence, bénéficiaires du sport sur ordonnance.

Nous vous attendons encore plus nombreux la saison prochaine...

Rentrée le Lundi 12 Septembre 2022

Renseignements au 06 64 28 89 99 ou au 05 59 44 93 63, par email gvoneginvillefranque@gmail.com





Eskulari

La saison de trinquet est désormais terminée et déjà se déroulent les premiers entraînements en place libre. Nos joueurs, bien qu'ils n'aient pas obtenu de titres lors des derniers championnats Union Basque, ont été valeureux et nul doute que leur travail va payer lors des prochaines échéances officielles. A noter toutefois l'accession d'Antoine ELISSALDE et Iban ETCHEVERRY (membres d'ESKULARI mais jouant en extension de licence pour le club NAPURRAK d'ESPELETTE) en finale du championnat de ligue du Pays Basque et en demi-finale du championnat de France.

ESKULARI a eu l'honneur d'organiser au trinquet de Villefranque pour le compte du Comité Territorial du Pays Basque les finales à main-nue tête à tête en cadet, junior, seniors troisième et quatrième séries. Remerciements à tous les juges bénévoles ainsi qu'à Xan du restaurant-trinquet ESKULARIA.

Egun berean, gure elkarteak parte hartu du MILAFRANGAN pasatu den korrikan, erakutsiz pilota eta Euskara uztartuak direla.»

Après de superbes vacances d'avril, l'équipe d'animation du centre de loisirs et point jeunes de Villefranque est en train de préparer le programme d'animation pour les vacances d'été. Nous devrions y retrouver des mini séjours, des sorties ainsi que de superbes activités dans la structure..

Le point jeunes organisera courant mois de juillet un repas champêtre dans le bois face à l'école ainsi qu'un vide grenier au mois de septembre.

N' hésitez pas à contacter notre directeur Yvan (06 20 27 49 63) si vous souhaitez plus de renseignements



Charly Monjoie

En 2005, pour préparer notre nouvelle saison, les responsables du club auto moto de Millafranca représenté par Jean Sénac et Didier Puech se sont rendus à la réunion moto Ufolep 40 de Mont de Marsan afin d'amener une nouvelle discipline de sport mécanique au circuit Bellevue.

C'est à ce moment-là que nous avons fait la connaissance de Charly Monjoie, alias 'Papi' qui s'avérait être un voisin du circuit et très passionné de sport mécanique (surtout moto).

Tout de suite, il a su trouver sa place au sein de l'équipe (Lucien, Robert, Bittor, Baptiste, Benoit, Julien... qui, il faut le dire, sont pour la plupart de sa génération), et a su insuffler un nouvel élan à l'association qui a déjà 30 ans.

Ensemble, nous avons mis en place et organisé de nouvelles courses de motos (sur prairie), ce qui a eu pour effet immédiat d'amener un nouveau public à Bellevue qui en avait besoin.

Après les motos, il s'est investi dans les courses de karts, autos, buggys et, il est très vite devenu le référent de l'association pour les relations extérieures. Il a également entraîné Monique (son épouse) dans son engagement, présente à toutes les manifestations du circuit.

Il laisse derrière lui une très belle empreinte de sourire, de sincérité, d'amitié qui seront indélébiles.

Club Auto Moto Millafranca

AGRICULTURE ENVIRONNEMENT

INFORMATION MUNICIPALE

La tique est partout, dans les forêts, les hautes herbes, la végétation dense, les parcs et aussi dans votre jardin. C'est un acarien de très petite taille, mais visible à l'œil nu, qui s'accroche sur la peau.

La tactique de la tique est de se poser sur un hôte de passage, un écureuil, un chien, un mouton, un cheval, un chat, un mulot, un oiseau... ou un humain. Elle recherche un repas de sang nécessaire à son développement et à faire ses œufs. La tique pond plus de 3000 œufs.

Dans la nature, il faut éviter les zones à risque, ne pas faire de pique-nique à même le sol, éviter la végétation dense et les coins humides... et penser aux répulsifs sur la peau et les vêtements (vendus : en pharmacie, magasins bio ou de fabrication maison à base d'huiles essentielles), en respectant les précautions d'usage indiquées sur la notice.

Si une piqûre de tique peut passer inaperçue, il n'en est rien si la tique est porteuse de virus, levures, parasites, et de bactéries responsables de diverses maladies, dont la maladie de Lyme et de nombreuses autres maladies appelées maladies à tique.

Apprendre à bien réagir est donc vital. Attention ! les enfants en sont particulièrement victimes.

Il est indispensable de bien s'inspecter après à une activité dans la nature, le jour même et lendemain. Il faut surtout enlever la tique avec un tire-tique, c'est la seule solution pour ne pas triturer la tique, la stresser ou comprimer cette bestiole qui pourrait régurgiter les virus, les parasites, bactéries... se trouvant dans son intestin. C'est dans la salive que se trouve un anesthésiant permettant sa fixation sur la peau sans douleur.

Dans votre jardin, il faut tondre l'herbe la plus courte possible et l'éliminer, débroussailler, ne pas laisser traîner de feuilles mortes, éviter les fougères et les thuyas...

Vous pouvez aussi adopter quelques poules qui aimeront se nourrir de cette vilaine bête !

Profitez de la nature sans modération mais n'oubliez pas, la tique rôde, soyez vigilant, protégez-vous ! L'association France Lyme est présente dans le département 64.

Deux permanences permettent d'échanger et de diffuser des informations sur les maladies transmises par les tiques, de faciliter les contacts entre malades et leur famille, de proposer un réseau d'entraide et de solidarité auprès des personnes malades en demande, de préparer des actions de prévention.

Permanence ANGLET
 MAISON POUR TOUS-17h-19h30
 3^{ème} mercredi de chaque mois sauf pendant le mois d'août
 Pas de permanence pour le moment
 Pour tout contact : section.64@francelyme.fr

LES CONSEILS DE PRUDENCE, LA TACTIQUE ANTI-TIQUES



1 Couvre-toi

Porte des vêtements de couleur claire à manches longues, un pantalon à gousset dans des chaussures hautes et un chapeau.



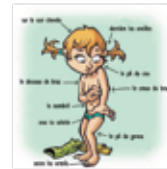
2 Utilise des répulsifs

Laisse un adulte t'appliquer un répulsif en respectant les indications notées sur le produit.



3 Évite les herbes hautes et les feuilles mortes

Quand tu te promènes, reste au centre des chemins, sur des surfaces. Ne marche pas ou ne t'allonge pas directement sur le sol.



4 Examine-toi

Regarde attentivement - tout partout - sur ton corps et tes vêtements pour les chercher. Si tu n'y arrives pas tout seul, demande à quelqu'un de t'aider. La tique apparaît comme un petit point en relief. N'essaie pas de l'enlever tout seul !



5 Fais retirer la tique

Demande à un adulte de t'enlever la tique à l'aide d'un crochet à tiques, sans forcer. Plus vite elle sera enlevée, mieux c'est ! Puis désinfecte la plaie par un adulte et demande lui d'enregistrer la date et le lieu de sa piqûre dans ton carnet de santé.



6 Surveille la zone où tu as été piqué

Au cours des mois qui suivent la piqûre, si tu vois une réaction apparître sur ton corps, ou si tu ne te sents pas bien, parle-en à tes parents pour qu'ils t'emmènent voir un médecin. Si besoin il pourra te donner un traitement adapté.

Qu'est-ce qu'une tique ?
 C'est une petite bête qui vit dans la nature.
 Normalement elle pique les animaux sauvages et domestiques pour se nourrir mais elle peut également piquer des humains qui passent à proximité.

Pourquoi éviter les piqûres de tiques ?
 Une fois qu'une tique a piqué, elle peut rester sur ton corps pendant plusieurs jours.
 Une piqûre de tique ne fait pas mal. Mais certaines tiques transportent des microbes qui peuvent provoquer des maladies en piquant. Tu pourrais être piqué par une tique dans les parcs, les jardins, en forêt... surtout où il y a de l'herbe et des feuilles mortes. Après la douche, ne mets pas tes vêtements que tu as portés dehors, une tique peut s'y cacher ! Papa ou Maman les lavera à au moins 60°.

POUR ÉVITER D'AVOIR UNE MALADIE, LA TIQUE DOIT ÊTRE ENLEVÉE LE PLUS VITE POSSIBLE.

Pour plus d'information :
[http://ccdc.santé.gouv.fr/infos-et-maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme](http://ccdc.santé.gouv.fr/infos-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme)
www.institutpasteur.org/fr/antibiotiques/
www.citique.fr/engagement-tique/

© CCDC - Institut Pasteur et Institut Pasteur France 2016
 Révisé suite à l'actualisation de nos connaissances sur les maladies de Lyme.
 Illustration de la tique et de la piqûre de tique par le Centre de Recherche des Cordeliers de la Sorbonne Université.

KASU LAKASTER

Oihanean ibiltzean, lakasta batek xixtatua eta LYME delako Eritasunaz kutsatua izaiten ahal zarete (hau da haundiski ezinduragarria den eritasun bat).

KASU eman KANPOETAN IBILTZEAN :

- Zangoak, besoak eta lepoa estali jauntziekin, galtzen beherak sartu galzerdien barnean.
- Ahalaz ez hesietan sartu, eta ez jarri lurrean edo egur eihartuen gainean.



Kanpoan ibili ondoan begiratu ongi zure gorputza.



- Xixtatua bazarete lakasta batek, ken zazue lakasta kentzeko tresna batekilar edo bipiltzeko aliketa batekilar, deus pasatu gabe lakastaren gainean, eta gero kutsu-kentzeko bat pasatu xixtatu lekuan

LAKASTA ttipi bat. ERITASUN haundi bat

Lakastek eritasunak ekartzen dituzte, LYME delakoa eman dezagun

Tona gorri bat agertzen balin bada berantago beharbada LYME eritasunaren seinalea da.

Eritasun hori agertzen ahal da ere gripa aire batekilar eta gorputzeko gogordura batzuekilar batera tona gorririk izan gabe

Artasun gabe lehen bai lehen, LYME eritasuna oso nabarmengaria izaiten ahal da, juntetako eta ginarteko minbera, fugnak hunkituak, biseako elbarritasuna, akidura haundi bat ekartzen ditu

MEDIKURAT joan : lehen bai lehen hartu artamendua eta erexkiago da sendatzea

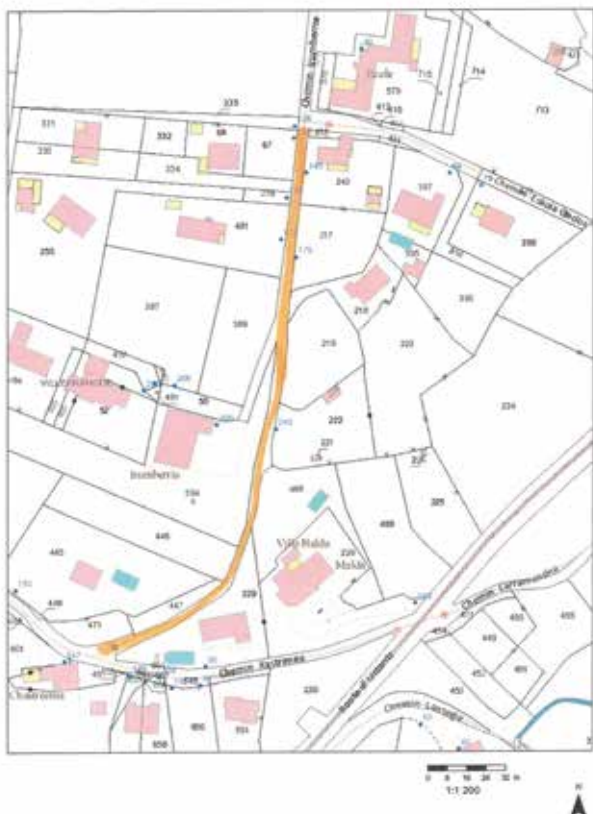
Voies de circulation modifiées

En raison des risques d'accidents liés à l'étroitesse et de la dangerosité des chemins Irumberria et Xurruta, la circulation est interdite sauf pour les riverains:

- sur le chemin Irumberria entre le chemin Eskola Ondoa et le chemin Xastrenea. Les véhicules devront emprunter la route d'Ustaritz pour les rejoindre.

- sur le chemin Xurruta entre le chemin Poyloa et l'intersection entre le chemin Mikeluberrria et le chemin Sallenave. Les véhicules devront emprunter la route de Saint-Pierre-d'Irube pour les rejoindre.

Cette interdiction prendra effet à la fin des travaux du centre-bourg. Une signalisation adéquate est d'ores et déjà en place.



INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES AGÉES ET/OU HANDICAPÉES OU FRAGILES ET VULNÉRABLES SUSCEPTIBLES DE BÉNÉFICIER DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE EN CAS DE CANICULE

Vous êtes âgé(e) de 60 ans et plus ou vous êtes adulte handicapé, ou vous vous sentez isolé, fragile, et vulnérable, Vous résidez dans la commune de Villefranque, dans votre domicile ou dans une résidence secondaire ; Vous pouvez vous faire inscrire sur le registre nominatif ouvert dans votre mairie pour bénéficier d'une prise en charge en cas d'alerte sanitaire à la canicule.

Il vous appartient d'en faire la demande auprès du secrétariat de la mairie par téléphone au numéro 05 59 44 93 13 ou par courrier à l'adresse : Mairie, 65 route de Saint-Pierre-d'Irube – 64990 VILLEFRANQUE, à l'aide d'un formulaire mis à votre disposition en mairie.

Pour information, la veille saisonnière de la canicule est activée chaque année du 1er juin au 15 septembre.

Les informations vous concernant sont confidentielles, seul le Préfet des Pyrénées-Atlantiques peut en être destinataire, à sa demande, car il est le seul habilité à déclencher le plan d'alerte et d'urgence.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant conformément à la loi du 6 janvier 1978 auprès du Maire.

Recensement

JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérotés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
Secrétaire Général pour l'Administration
Directeur du Service National

RETOURNEZ-VOUS EN 1 CLIC
sur votre smartphone ou tablette

www.defense.gouv.fr/jdc



Cinéma

CINÉMA EN PLEIN AIR SUR LE FRONTON DE VILLEFRANQUE LE JEUDI 7 JUILLET 2022

A L'AFFICHE «L'APPEL DE LA FORET» version 2020.

Film de Chris Sanders avec Harrison Ford, Omar Sy, Dan Stevens...

Durée 1h40

Diffusion à 21h



Bibliothèque

«Modification des jours et heures d'ouverture de la bibliothèque pour la période du 8 juillet au 26 août 2022.

La bibliothèque sera ouverte uniquement les vendredis de 18h à 19h30 durant ces 2 mois.»

La rentrée scolaire 2022-2023 se prépare dès le 30 mai avec le lancement des inscriptions aux transports scolaires.

L'inscription se fait en ligne depuis une plateforme dédiée et accessible depuis le [site TXIK TXAK](#).

NOUVEAU : La carte transport scolaire devient le Pass TXIK TXAK - 28 ans

Cette nouvelle formule d'abonnement permet de voyager en illimité, sur le circuit scolaire pour se rendre du domicile à l'établissement scolaire, mais aussi sur toutes les lignes du réseau TXIK TXAK, toute l'année, y compris durant les week-ends et vacances scolaires.

Inscrivez-vous vite pour recevoir le Pass TXIK TXAK et en profiter dès cet été !



CARNET



Naissances

Février : Antonin RENETEAU, Paul LEHMANN PESCHARD

Mars : Maita ETCHEVERRY BISAUTA

Avril : Mattin GOBIN, Antton URTIZBEREA

Décès

Janvier : Christophe BERNARD (54 ans), Pierre VIALA (64 ans)

Février : Jean-Marc GARCIA (69 ans)

Avril : Victoira ALVAREZ (95 ans)

Bulletin d'informations municipales de la mairie de Villefranque

Contact : guremilafanga@gmail.com - Publié à 1300 exemplaires par FLASHCOMPO Bayonne - conception & crédits photos : commission municipale & sections (Sauf avis précisés) - Directeur de la publication : M. Marc SAINT ESTEVEN - Commission communication : Mme Nicole CABANE (adjointe & responsable) - M. Benat BARLEDUC - Mme Sabina BRUNET - Mme Laurence Cazenave - M. François Doussen - Mme Stéphanie ECHAIDE - Me Maité SALABERRY
Ne pas jeter sur la voie publique

LES CONTACTS UTILES

HARREMAN BALIAGARRIAK

Mairie de Villefranque

📍 www.villefranque.fr

accueil@villefranque.fr

Tél. : 05.59.44.93.13

Fax : 05.59.44.95.63

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h

Rencontres sur rendez-vous avec M. Le Maire et les adjoints :

M. SAINT-ESTEVEN Marc (Maire) - Mme LARROUDÉ Patricia (Affaires sociales - affaires scolaires - petite enfance - cantine, garderie)

M. BISAUTA Joël (Urbanisme et réseaux)

Mme ARNOU Colette (Sports - jeunesse - culture - associations),

M. DUHALDE Bastien (Voirie - réseaux d'eaux pluviales -travaux - bâtiments communaux).

Mme CABANE Nicole (Communication, Agriculture et environnement)

M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ Jean-Michel (Finances)

📍 **Agence postale communale :**

du lundi au samedi, 9h30/12h00 - 05.59.59.51.85

📍 **N° UTILES Urgences :**

Gendarmerie d'Ustaritz : 05.59.70.37.92

N° UTILES Urgences & Santé

Pharmacie BONNET : Téléphone : 05 59 15 85 62

Fax: 05 32 00 64 03 Horaires : 9h00 - 13h00 et 15h - 19h30 du Lundi au Vendredi et de 9h00 à 13h00 le Samedi.

Mail: pharmaciadevillefranque@gmail.com

Site: <https://www.pharmacie-de-villefranque.fr/>

Dentiste : Mme BONNEBAIGT 05.59.59.94.61

Centre Médical LABIA : Médecins Mme GAFSI-MARTIN et M. GOSSMANN : 05.59.44.95.44

Masseur-kinésithérapeute Ostéopathe : 05.59.70.06.41

M. MARCIACQ, Mme GEHIN-ARRATE, M. LANDAGARAY, M. FILLEUL.

Orthophoniste : Mme Camille ROLANDO : 06.33.07.46.10 ou 05.59.03.63.90

Ostéopathe Adultes-Bébés : Mme Manon DRAGON 06 08 66 85 22

Cabinet Infirmières : 05.59.44.96.52 :

Mme GODARD : 06.80.26.50.22

Mme CACHENAUT : 06 76 71 03 58

Pédicure-Podologue et Réflexologie Plantaire : Mme HAMDIKEN : 06.10.46.56.65 ou 05.59.31.10.01 - Cabinet

Infirmier ARANTZETA : 05 59 44 97 53

Mr SUHARRART JF : 06 66 67 36 69

Mr VAN OVERMEIRE : 06 83 35 96 15

Mr FRANQUET B. : 06 07 49 44 10

Autres N° utiles

École publique : 05.59.44.92.27

ecole-villefranque@wanadoo.fr

École du Sacré-cœur : 05 59 44 91 94

sacre.coeur64@wanadoo.fr

Cantine / Garderie : 05.59.44.89.45

Centre de Loisirs : 06.20.27.49.63

TAXI : AGUR Sandrine 07.69.00.46.46

Bibliothèque : le vendredi de 18h à 19h.

Relais Paroissial : Permanences à Argizabal - mardi et jeudi matin de 9h 30 à 11h 30

Déchetterie : Lundi et samedi 9 h/12 h - 14 h/18 h

Mercredi et vendredi : 14 h/18 h 00 - fermée le mardi, le jeudi et les jours fériés.

Ne pas oublier un justificatif de domicile.



L'agenda de Villefranque Milafrangako agenda

Samedi 18 juin

Ramassage déchets avec Milaguntza

Samedi 25 juin

Fête de l'école publique

Samedi 2 juillet

Fête de l'école privée

Jeudi 7 juillet à 21h

Cinétoile " L'appel de la forêt"

Du jeudi 25 au dimanche 28 août

Fêtes patronales

Jeudi 1^{er} septembre

Rentrée des classes



Mairie de Villefranque - 65, route de Saint-Pierre
d'Irube - 64990 VILLAFRANQUE
Notre journal est sur 3 parutions : janvier/février ;
mai/juin ; septembre/octobre

Vous voulez faire paraître une info ?
Envoyez-nous vos articles à
guremilafranga@gmail.com AVANT LE 15 septembre
www.villefranque.fr